

Information aux usagers : Le DSRC OncoPaca-Corse décline sa responsabilité concernant les contenus publiés sur d'autres sites web prétendant être liés à notre structure ou utilisant sans autorisation, en tout ou partie, nos dénominations, noms de domaine et marques "OncoPaca" et "OncoPaca-Corse".



PARCOURS DE SOINS, PRISE EN CHARGE

L'INCa publie un nouvel appel à projets : « Promouvoir la désescalade thérapeutique dans les parcours de soins »

Appel à projets 2022 - Promouvoir la désescalade thérapeutique dans les parcours de soins

Expérimentation d'organisation des parcours de soins en vue de déployer des stratégies efficaces de désescalade thérapeutique aptes à la diminution des séquelles après traitement d'un cancer.

Le présent appel à projets vise à encourager l'émergence ou le développement des démarches d'établissements de santé souhaitant s'engager dans des dynamiques de désescalade thérapeutique et dont l'action pourrait être décuplée par la structuration d'un environnement favorable.

Dans un premier temps, l'enjeu de cet appel à projets est donc de déterminer des modèles organisationnels : expérimentation, qui feraient la preuve d'un accès renforcé, pertinent et efficace, à la désescalade comprise comme l'ensemble de ces moyens d'alléger le fardeau de la maladie et des soins en maintenant l'efficacité thérapeutique.

Dans un second temps, et une fois leur caractère probant démontré par l'expérimentation dans le cadre de cet appel à projets, il s'agira d'en favoriser **le déploiement** en s'appuyant autant que de besoin sur des évolutions d'ordre normatif ou financier, comme cela a été le cas pour la promotion du virage ambulatoire – et plus particulièrement celle de la chirurgie ambulatoire.

Le présent appel à projets ayant vocation à être renouvelé annuellement, les deux actions (expérimentations et déploiement, le cas échéant grâce à une évolution du cadre) se répondront pour une amélioration continue du dispositif et de la qualité des soins.

La préservation de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que l'amélioration de la qualité de vie des personnes malades demeurent une priorité. Les projets devront tous garantir ces impératifs, tout comme ceux liés à l'information et au consentement des patients. La désescalade ne peut être envisagée au détriment de l'efficacité, ni comme une limitation des soins de principe du fait de la situation particulière des patients (âges extrêmes de la vie, comorbidités, vulnérabilités). Certaines de ces populations sont particulièrement candidates à la désescalade mais toujours dans une approche personnalisée et pertinente, dans la recherche du rapport bénéfice/risque optimal.

Le projet devra prendre en compte les enjeux précités et indiquer en hiérarchisant les objectifs poursuivis, l'échelle du territoire concerné. Idéalement, le projet sera structuré autour d'objectifs stratégiques, en nombre limité, qui pourront, le cas échéant, être déclinés en objectifs opérationnels. Les objectifs doivent rester réalistes. La méthode d'évaluation du projet sera largement construite sur la base des objectifs et cherchera notamment à en mesurer l'atteinte, au travers d'indicateurs et de valeurs-cibles adaptés au projet et aux objectifs stratégiques et opérationnels qu'il poursuit.

La date limite de soumission est fixée au mardi 26 avril 2022 à 16h00.

DOCUMENTS

- > [Appel à projets](#)
- > [Descriptif du projet](#)
- > [Engagements](#)
- > [Annexe financière](#)

Soumission en ligne via le [Portail PROJETS](#)

Seul le coordonnateur d'un projet peut déposer un dossier, après avoir créé ou activé un compte utilisateur – l'identifiant est votre adresse email de référence.



Dernière mise à jour le 08 mars 2022

< PRÉCÉDENT

^
TOUTES LES ACTUALITES

SUIVANT >